Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502347-20260326-2026_009-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 MARS 2026

COMMUNE DE QUÉDILLAC

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	23 mars 2026
Date d'affichage de la convocation	23 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Étaient présents :

Lydie MÉAL	Vincent CRESPEL	Chrystèle BARBIER
Alain MASSARD	Karine LEMOINE	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Fabien THÉAUD	Fabien ROUILLÉ
Karen LECHEVESTRIER	Sandrine VITRE	Laëtitia CHIFFAIN
Johann CADIEU	Emmanuelle DUVAL	Amélie BERKI

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2026-009 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIERE

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de désigner un référent sécurité.

Cet élu référent aura un rôle transversal pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police, et pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune en tant que référent sécurité ;

Le Conseil Municipal procède à l'élection de son référent ;

A l'unanimité, est proclamé **Alain MASSARD**.

Le secrétaire de séance,
Christophe GOBIN

Pour extrait conforme,
Mme la Maire, Lydie MÉAL